 Pouvoir

Assemblée Générale Extraordinaire

Samedi 3 décembre

Si vous ne pouvez participer à l’Assemblée Générale Extraordinaire, vous pouvez transmettre votre pouvoir à toute personne adhérente de la Fédération Régionale de MJC de Nouvelle-Aquitaine.

Ce pouvoir doit être donné par écrit et comporter l’indication de l'identité du mandant et du mandataire. Ils sont présentés au moment de la validation des mandats.

En l’absence de représentation, vous pouvez adresser votre pouvoir au bureau de la FRMJC de Nouvelle-Aquitaine à l’adresse suivante ([direction@frmjcna.fr](mailto:direction@frmjcna.fr)) qui l’attribuera par ordre d’arrivée au moment de l’émargement.

Avant le 30 novembre au plus tard

**Je soussigné·e**

Nom :

Prénom :

de la MJC / UD / UL  :

avec pour fonction :

**Donne pouvoir à**

Nom :

Prénom :

de la MJC / UD / UL :

avec pour fonction :

**pour me représenter et prendre part aux votes de l’Assemblée Générale Extraordinaire de la FRMJC Nouvelle- Aquitaine du samedi 3 décembre 2022.**

Fait à , le

Signature ( faire précéder votre signature de la mention manuscrite «  bon pour pouvoir »)